Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-265601211-20261103-D2026_41-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 03 Novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur KERDELHUÉ Régis, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :
Mesdames CORFMAT Catherine – GUILLOU Annick – LE FOLL Nathalie – MÉLOIS Laëtitia – MORGON Anne-Laure – SOARES Brigitte – TURLURE Sandrine
Messieurs HÉNAULT Robert – LE COSTAOUEC Alain – LE GUENNEC Gwénaël – SAHAL Alexandre

Absence excusée / Procuration
Monsieur LOUIS Dominique donne pouvoir à Madame MORGON Anne-Laure
Mesdames AUXIRE Jeanine – BESNIER Anne-Charlotte – CROIGER-JAOUEN Nathalie – TAURON Sylvette

Absent : /

Participait également à la séance :
Madame Marie MARNEFFE, Directrice du CCAS
Madame LE BRIS Annie, CIP Chantier Nature-Comptabilité

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Laure MORGON

Date de la convocation : 26 Octobre 2026
Date de l'affichage : 26 Octobre 2026
Membres en exercice : 17
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

2026-41 CCAS – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026 – CHAPITRE 012

Dans le cadre de la nomenclature M57, bien qu'une règle de fongibilité puisse être accordée pour virer **des crédits de chapitre à chapitre, le chapitre 012 (Charges de personnel) est strictement exclu de la**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-265601211-20261103-D2026_41-DE

fongibilité[1] automatique de 7.5% par l'exécutif. Le passage par une délibération formelle du Conseil d'Administration du CCAS reste donc obligatoire pour abonder ou réduire ce chapitre.

Par délibération n° 2026-10 en date du 3 mars 2026, le Conseil d'Administration du CCAS approuvait le vote du budget primitif 2026.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2026, les crédits inscrits au chapitre 012 – « Charges de personnel et frais assimilés » ont été évalués au plus près des besoins prévisionnels de la collectivité.

En cours d'exercice, plusieurs absences prolongées, notamment pour congé de maladie et congé de maternité, qui n'avaient pas pu être anticipées lors de la préparation budgétaire, ont nécessité la mise en place de solutions de remplacement afin d'assurer la continuité du service public.

Ces dépenses supplémentaires, ainsi que l'évolution des charges de personnel qui en découle, entraînent un besoin de crédits complémentaires au chapitre 012.

Décision modificative chapitre 012 Charges de personnel								
CHAPITRE	ARTICLE	ARTICLE_LIB	FONCTION	FONCTION_LIB	ANALYTIQUE	ANALYTIQUE_LIB	Diminuation de crédit	Augmentation de crédit
011	6042.	Achats de prestations de services (	4222.	Multi accueil	6.	MULTI ACCUEIL	4 500,00 €	—
011	60623.	Alimentation	424.	Personnes en difficulté	15.	EPICERIE SOCIALE	2 000,00 €	—
011	60628.	Autres fournitures non stockées	424.	Personnes en difficulté	15.	EPICERIE SOCIALE	1 500,00 €	—
011	60631.	Fournitures d'entretien	4222.	Multi accueil	6.	MULTI ACCUEIL	1 500,00 €	—
011	60631.	Fournitures d'entretien	424.	Personnes en difficulté	15.	EPICERIE SOCIALE	3 500,00 €	—
011	6068.	Autres matières et fournitures	424.	Personnes en difficulté	15.	EPICERIE SOCIALE	2 000,00 €	—
011	615221.	Bâtiments publics	4238.	Autres actions en faveur des	11.	SERVICES EN FAVEUR PERSONNES	2 000,00 €	—
011	6156.	Maintenance	020.	Administration générale de l	20.	ADMINISTRATION GENERALE	2 500,00 €	—
011	6184.	Versements à des organismes de f	020.	Administration générale de l	20.	ADMINISTRATION GENERALE	500,00 €	—
011	6184.	Versements à des organismes de f	4222.	Multi accueil	6.	MULTI ACCUEIL	2 000,00 €	—
011	6238.	Divers	4212.	Aides à la famille	4.	S.I.J. P.A.E.	1 000,00 €	—
011	6288.	Autres	020.	Administration générale de l	20.	ADMINISTRATION GENERALE	3 500,00 €	—
011	6288.	Autres	4212.	Aides à la famille	4.	S.I.J. P.A.E.	1 500,00 €	—
011	6288.	Autres	4238.	Autres actions en faveur des	11.	SERVICES EN FAVEUR PERSONNES	2 000,00 €	—
011	6288.	Autres	424.	Personnes en difficulté	15.	EPICERIE SOCIALE	2 000,00 €	—
65.	65134.	Aides	424.	Personnes en difficulté	8.	CHANTIER NATURE	3 000,00 €	—
65.	65134.	Aides	424.	Personnes en difficulté	9.	AIDES SOCIALES	2 000,00 €	—
65.	65138.	Autres secours	424.	Personnes en difficulté	9.	AIDES SOCIALES	3 000,00 €	—
012	64111.	Rémunération principale	020.	Administration générale	20.	ADMINISTRATION GENERALE	—	40 000,00 €
Total							40 000,00 €	40 000,00 €

[1] En comptabilité publique M57, la fongibilité des crédits est un assouplissement de gestion. Elle permet à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif (maire, président) à déplacer des crédits d'un chapitre à un autre, au sein de la même section (fonctionnement ou investissement), sans repasser par un vote.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-265601211-20261103-D2026_41-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

- **PROCÈDE** à une décision modificative afin d'abonder les crédits du chapitre 012 et de permettre la prise en charge des dépenses de personnel jusqu'à la clôture de l'exercice.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	Membres n'ayant pas voté
13			

UNANIMITÉ	MAJORITÉ	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS	PREND ACTE

Pour extrait conforme,

Guidel, le 05 Novembre 2026

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Nathalie LE FOLL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de GUIDEL